

Brice LAFONTAINE  
Conseiller municipal et communautaire à Perpignan

à

Monsieur Philippe Vignes  
Préfet des Pyrénées-Orientales

Monsieur le Préfet,

De graves événements ont cours aux portes de notre territoire.

La région autonome de Catalogne est engagée dans un processus d'autodétermination pour lequel il est compréhensible que la France n'intervienne pas.

Néanmoins, les choix répressifs de l'Etat espagnol ne peuvent rester sous silence. En effet, ces derniers jours nous avons pu assister à des mises en examen d'élus et de hauts fonctionnaires. Des perquisitions sont réalisées avec saisies dans de nombreux groupes de presse et dans des imprimeries, avec fouilles au corps de simples employés. Une censure est mise en place, interdisant le libre accès à l'information d'opposition au gouvernement sur le sujet du référendum. Aujourd'hui, plusieurs hauts fonctionnaires viennent d'être arrêtés uniquement pour avoir accompli leur travail au sein de l'administration catalane.

L'usage de la force armée contre ce que l'Etat espagnol considère être son peuple est totalement disproportionnée et interdit par des traités dont nous sommes signataires. En tant qu'élus de la République Française, nous restons perplexes devant cet Etat d'exception qui ne dit pas son nom. La diplomatie française doit avant tout être au service des droits fondamentaux qui sont actuellement bafoués en Catalogne.

Tout cela, le peuple catalan l'a vécu dans les années 30 et jusqu'aux années 70. L'histoire se répète au sud des Pyrénées. A l'époque, la France avait fermé les yeux jusqu'à être concernée par un exode massif de républicains. Ne reproduisons pas les mêmes erreurs.

Des diplomates et groupes d'élus de divers Etats dans le monde dont plusieurs européens ont d'ores et déjà fait part de leur inquiétude et appelé le gouvernement espagnol à la raison.

Aussi, au regard de l'escalade de violence et de l'absolue nécessité d'apaiser la situation à nos frontières, je vous demande de bien vouloir saisir les instances utiles afin que la France porte à ses frontières les valeurs qu'elle défend de par le monde.

Sachez enfin que je ferai partie de l'organisation en charge de la venue des observateurs internationaux pour le référendum du 1er octobre. Bien qu'il s'agisse d'un acte démocratique garanti par plusieurs traités internationaux, une action du gouvernement espagnol envers des élus de la République Française n'est pas à exclure. Aussi, je vous prie de bien vouloir me transmettre les informations que vous jugerez utiles ainsi que la procédure à mettre en oeuvre le cas échéant.

Cette lettre est rendue publique mais je suis à votre disposition pour un entretien personnel et confidentiel si vous le souhaitez.

Je vous prie de recevoir mes sincères respects

Brice LAFONTAINE

